

Comité territorial Doubs médian
 03 mai 2017 à 18h, Mandeure

Compte-rendu

PARTICIPANTS

| Nom | Organisme & fonction |
|---------------------------|---|
| M. WOYNAROSKI Stéphan | Président du Comité de rivière Vallée du Doubs et territoires associés, Conseiller Régional de Bourgogne - Franche-Comté |
| M. VERNIER Patrice | Vice-président du Comité de rivière en charge du Doubs médian, Conseiller communautaire à Pays de Montbéliard Agglomération |
| M. GRANJON Daniel | Maire de Mathay, Vice-président de Pays de Montbéliard Agglomération |
| M. CAGNON Serge | Vice-président du Conseil Départemental du Doubs, Maire de Saint-Hippolyte |
| M. SPADETTO Emmanuel | Vice-président de la Communauté de communes des 2 Vallées Vertes |
| M. PARIDIOT Mickaël | Conseil départemental du Doubs (service environnement) |
| M. MONTAVON Yves | Président du SIVU du Gland |
| M. GUISSSET Roger | Adjoint à la Commune de Mathay |
| M. HABERSTICH Georges | Maire de Roche-lès-Blamont, Conseiller communautaire à Pays de Montbéliard Agglomération |
| M. BOUGET Jean-Claude | Adjoint à la Commune de Pont de Roide |
| M. ROVIGO Georges | Adjoint à la Commune de Valentigney |
| M. MAILLARD SALIN Gilbert | Conseiller municipal de Pont de Roide |
| M. CAGNON André | Adjoint à la commune de Dampjoux |
| M. JEANNEROT Marcel | Maire de Dambelin |
| M. LAURENT Michel | Adjoint à la commune d'Isle sur le Doubs |
| M. SCHIFFMAN Pierre | Adjoint à la commune d'Isle sur le Doubs |
| M. BOITEUX Yves | Conseiller municipal d'Isle sur le Doubs |
| M. NORIS Jean-Louis | Maire de Bourguignon |
| M. FROEHLI Patrick | Maire de Lougres |
| M. HONORE Pascal | Adjoint à la commune de Lougres |
| M. METHOT Christian | Maire de Meslières |
| M. PERROT Jean-Claude | Adjoint à la commune de Seloncourt |
| M. DODIVERS Bernard | Maire de Blussans |
| M. MARION Gérard | Conseiller environnement à la CCI du Doubs |
| M. TROPEE Amaury | Chargé d'études à la Fédération des chasseurs du Doubs |
| Mme MERMET Lucie | Ingénieur environnement à EDF |

| | |
|--------------------------|--|
| M. GAMBERI Jean-Baptiste | Administrateur à la CPEPESC de Franche-Comté |
| M. MOUGIN Gérard | Président de la Fédération de pêche du Doubs et de l'AAPPMA Les deux vallées (Doubs Dessoubre) |
| M. HAGIMONT Aurélien | Chargé de mission Natura 2000 au Syndicat mixte du Dessoubre |
| M. POURREAU Jeremy | Chargé de mission rivières au Syndicat mixte du Dessoubre |
| M. FRICHET Gérard | Président de l'amicale des AAPPMA de la région de Montbéliard |
| M. KIEFER Jacques | AAPPMA de Pont-de-Roide |
| M. DE GIORGI Gilles | AAPPMA de Pont-de-Roide |
| M. BRIOIS Léon | AAPPMA de Pont-de-Roide |
| M. ROTHFUS Dominique | AAPPMA de Meslières |
| M. BRUEY Christian | AAPPMA de Glay |
| M. ROY Vincent | AAPPMA de Valentigney – Beaulieu – Mandeuve – Mathay |
| M. PARRA Stéphane | Coordinateur du Contrat de rivière à l'EPTB Saône & Doubs |
| Mme CARONE Florence | Chargée de mission Doubs médian à l'EPTB Saône & Doubs |

EXCUSES

Organisme

Mme BOUQUIN, Présidente du Conseil départemental du Doubs (représentée par M. CAGNON Serge)

Mme GENEVARD, Présidente du Pays Horloger

Mme VOIDEY, Maire de Voujeaucourt

Mme HUGENSCHMITT, Maire d'Arbouans

M. BUCHWALDER, Maire de Seloncourt (représenté par M. PERROT Jean-Claude)

Voies navigables de France (VNF)

DDCSPP du Doubs

Agence française pour la biodiversité (AFB)

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

DEROULEMENT DE LA REUNION

M. WOYNAROSKI, Président du Comité de rivière Vallée du Doubs et territoires associés, et M. VERNIER, Vice-président du Comité de rivière en charge du Doubs médian, accueillent les participants à cette réunion du Comité territorial Doubs médian, dans le cadre du Contrat de rivière Vallée du Doubs.

DISCOURS D'INTRODUCTION

M. VERNIER remercie M. le Maire de Mandeuve pour l'accueil et la mise à disposition de la salle polyvalente, et remercie l'ensemble des participants pour leur présence à ce Comité territorial Doubs médian, le précédent comité ayant eu lieu le 24 juin 2015 à Mathay.

M. VERNIER précise en introduction du Comité territorial que, jusqu'à présent le territoire concerné par l'appellation « Doubs médian » s'étendait de la frontière suisse à la confluence avec l'Allan à Voujeaucourt (sous-bassin défini dans le cadre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau). Pour la réunion du 03 mai, ce territoire a été étendu vers l'aval jusqu'à l'Isle-sur-le-Doubs (voir carte intégrée dans la présentation lors du Comité), pour les raisons suivantes : une meilleure cohérence en termes de caractéristiques typologiques des cours d'eau, notamment pour les affluents ; une cohérence

également en termes de sollicitation des intercommunalités (PMA par exemple, dont le territoire a récemment évolué, ne sera associé qu'à une seule réunion de Comité territorial) ; enfin un souci de réduction des distances de transport pour les participants (le Doubs moyen, sous bassin aval, s'étendant initialement de Voujeaucourt à Dole, les distances de déplacement pour les réunions étaient souvent très importantes).

M. WOYNAROSKI indique que le bilan à mi-parcours du Contrat de rivière Vallée du Doubs et territoires associés à l'ordre du jour du Comité territorial doit être validé en Commission des aides de l'Agence de l'eau avant la fin de l'année 2017. Pour respecter ce délai, un dépôt au plus tard en septembre est nécessaire. Une validation par le Comité de rivière du Contrat sera donc à prévoir pour juillet dernier délai.

▪ **ORDRE DU JOUR**

M. VERNIER présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Bilan global de la première phase de mise en œuvre (2014-2017) ;
2. Travaux prévus en 2017 : restauration de la continuité écologique sur le tronçon aval du Gland à Audincourt et projet d'effacement du barrage de Beaulieu à Valentigney ;
3. Programme d'actions 2018-2020 pour le Doubs médian : validation de la stratégie et recueil des demandes locales.

▪ **BILAN GLOBAL DE LA PREMIERE PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT (2014-2017)**

Mme CARONE et M. PARRA (EPTB) présentent l'état d'avancement global du programme d'actions du Contrat de rivière dont la mise en œuvre a démarré en 2014 et les actions engagées sur le territoire du Doubs médian (de la frontière suisse à Bremoncourt à la confluence avec l'Allan à Voujeaucourt).

Depuis la signature du Contrat en juillet 2014 pour la durée 2014-2020, ce dernier est en phase de mise en œuvre des actions. Un point d'avancement avait été présenté lors du dernier Comité Doubs médian en juin 2015. Aujourd'hui, le programme d'actions du Contrat est donc à mi-chemin de la fin de la période de sa mise en œuvre. Il s'agit donc de faire un premier bilan.

Objectifs de ce bilan à mi-parcours :

- Faire le point sur la gouvernance, le pilotage et l'animation du Contrat
- Apprécier l'évolution de l'état des cours d'eau et des pressions
- Evaluer techniquement et financièrement l'avancement du Contrat et les éventuels points de blocage
- Réactualiser le Contrat et affiner le programme d'actions : ajout des opérations émergentes et retrait des actions bloquées ou non faisables dans les délais impartis

Le diaporama utilisé pour la présentation est disponible sur le site Internet de l'EPTB, au lien suivant : http://www.eptb-saone-doubs.fr/IMG/pdf/170503_diapo_coter_dbme.pdf.

M. ROY (AAPPMA de Valentigney) demande pourquoi le bilan réalisé à l'échelle du territoire du Contrat de rivière fait apparaître l'absence d'investissements des collectivités relatifs à la reconquête de la qualité de l'eau.

M. PARRA répond qu'en matière d'actions sur la qualité de l'eau, l'Agence de l'eau n'a pas souhaité faire apparaître les financements en direction de l'assainissement dans le Contrat de rivière. Des subventions sont bien entendu disponibles, mais en gestion directe entre les collectivités et l'Agence. Par conséquent, des investissements en matière de création/réhabilitation de systèmes d'épuration ou de réseau de collecte ont bien entendu été réalisés par les collectivités du territoire mais ils n'apparaissent pas dans ce bilan. D'autre part, il est difficile aujourd'hui de consommer les crédits dédiés à la réduction des pollutions d'origine agricole, en raison du fait du contexte économique actuel et que les dispositifs qui pouvaient permettre cela (PMBE, PVE) via un appui de la Chambre d'agriculture ne sont plus opérationnels.

M. PARRA ajoute que le stage réalisé par Thomas Champion au sein de l'EPTB Saône & Doubs permettra de collecter un certain nombre de données qui permettront de disposer d'une idée précise de la qualité de l'eau sur le secteur et des montants engagés pour réduire les pollutions d'origine diffuse ou ponctuelle à l'échelle du territoire du contrat de rivière.

M. GRANJON précise qu'entre 2016 et 2023, PMA a prévu d'investir 3 millions d'euros chaque année pour réaliser des travaux de réfection des réseaux de collecte des eaux usées. Il ajoute qu'une étude est en cours sur le secteur amont du captage AEP de la commune de Mathay afin de déterminer s'il existe un risque de contamination par d'éventuelles pollutions, et il semblerait que les premiers résultats tendent à démontrer que ce n'est pas le cas.

M. ROY fait remarquer qu'un cultivateur fait régulièrement usage de phytosanitaires pour traiter ses cultures de maïs situées à l'amont du captage, il ajoute que des problèmes de turbidité ont également été remarqués.

M. GRANJON répond que la turbidité observée dans le système de captage d'eau potable est liée à une autre problématique que celle des pollutions diffuses et qu'en outre, les analyses réalisées sur l'eau potable distribuée révèlent une bonne qualité.

M. ROY fait part de son inquiétude face à la faible mobilisation des maîtres d'ouvrage pour porter les actions du Contrat et notamment la restauration des ruisseaux de Bremoncourt et de Glère.

M. LINDERME (FNE) fait remarquer que la part obligatoire de prise en charge de 20% du montant des projets par les maîtres d'ouvrage locaux est sans aucun doute un frein pour les porteurs de projets.

M. GRANJON répond que PMA a anticipé la prise de la compétence GEMAPI, qu'il exerce depuis fin 2016, et que ceci a pour avantage une mutualisation des moyens qui permettra de réaliser des travaux qui n'étaient pas envisageables par le passé. Pour rappel PMA a fusionné, le 1er janvier 2017, avec les Communautés de communes des Balcons du Lomont, du Pays de Pont-de-Roide, des 3 Cantons et 9 communes de la Vallée du Rupt, formant ainsi une nouvelle entité administrative forte de 72 communes.

M. PARRA évoque la rencontre qu'il a eu avec le Président de la Communauté de Communes du Pays de Maïche et M. Serge CAGNON, Président du SMIX du Dessoubre, dans le cadre de la future création de la compétence GEMAPI. Sans préjuger des priorités et des moyens qui seront définis à l'avenir par l'intercommunalité, cette réunion a été plutôt constructive et a permis de lister les principaux enjeux du territoire dont les projets visant à restaurer les ruisseaux de Bremoncourt et de Glère.

M. MOUGIN (Fédération pêche du Doubs) demande si un plan de lutte contre les plantes invasives est prévu dans les actions du Contrat de rivière.

M. VERNIER indique que les services de l'Etat, via la Sous-préfecture, ont été interrogés par PMA et étudient actuellement cette problématique.

M. WOYNAROSKI fait remarquer que la lutte contre les espèces invasives doit s'engager dès l'émergence des premières plantes, il rappelle en outre que la problématique est abordée dans la nouvelle loi Biodiversité du 8 août 2016 (notamment par les articles L. 411-4 à L. 411-10 du code de l'environnement).

M. PARRA évoque la réunion qui a lieu le 4 mai avec le Conservatoire botanique National (CBN) de FC et l'Agence de l'eau. Dans ce cadre, une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) doit être élaborée à l'échelle du bassin pour les espèces les plus prioritaires. Ainsi, le contrat de rivière peut être un outil technique et financier pertinent pour mettre en œuvre cette stratégie à l'échelle de la vallée du Doubs. Un travail partenarial entre le CBN et l'EPTB doit être engagé prochainement en ce sens.

M. LINDERME demande des précisions sur la provenance des données relatives à la qualité de l'eau.

M. PARRA répond qu'on dispose aujourd'hui d'une base statistique solide au travers de la base de données « eaufrance » gérée par l'Agence de l'eau et qui centralise une grande partie des données produites au niveau du bassin. Dans le cadre du stage porté par l'EPTB, l'ensemble des principaux producteurs locaux de données doit également être rencontré pour compléter cette base.

M. BOUGET (commune de Pont de Roide) évoque le cas d'un barrage privé à Pont de Roide, sis au droit de l'ancien garage Renault, qui est en très mauvais état et qui menace de se disloquer de manière anarchique dans le cours d'eau.

M. PARRA répond que le propriétaire de l'ouvrage a été rencontré dans le cadre d'une précédente étude. Proposition lui a alors été faite d'arasé le barrage sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Saône & Doubs, ce qui signifiait une prise en charge totale du montant des études et travaux par l'EPTB. Malgré tout, le propriétaire a refusé cette proposition.

▪ **TRAVAUX PREVUS EN 2017 SUR LE DOUBS MEDIAN**

Mme CARONE (EPTB) présente les travaux qui sont programmés en cette année 2017 : restauration de la continuité écologique sur le tronçon aval du Gland à Audincourt (concernant 4 seuils) et effacement du barrage de Beaulieu sur le Doubs à Valentigney.

M. ROY fait remarquer que selon lui plusieurs éléments n'ont pas été pris en compte dans l'élaboration du projet d'effacement du barrage de Beaulieu : la présence d'une espèce protégée, le Toxostome ; un rejet d'eaux usées sur le secteur d'étude (rejet de l'usine Fuji Autotech), rien dans le projet n'ayant été étudié pour y remédier ; le problème de l'accès à l'ouvrage lors des travaux compte tenu du fait que PMA a récemment vendu le terrain qui le permettait. Enfin M. ROY reproche à PMA de ne pas suffisamment associer les associations de pêcheurs dans ses projets.

M. GRANJON répond que PMA fait l'effort de toujours associer tous les acteurs concernés par ses projets.

M. CARONE ajoute qu'en ce qui concerne la présence du Toxostome, les données des pêches réalisées l'année dernière ne sont pour l'heure pas encore disponibles. Pour autant, ces données dès qu'elles seront réceptionnées par le maître d'ouvrage seront communiquées aux services de l'Etat en charge de l'instruction du dossier d'autorisation Loi sur l'eau. Concernant le rejet des eaux usées par l'usine Fuji Autotech, il s'agit d'une problématique qui n'est pas directement liée à l'effacement du barrage. Enfin, lors de la vente du terrain par PMA il a été prévu un droit de passage pour permettre l'accès au barrage lors des travaux.

M. PARRA précise que l'effacement du barrage aura en outre un effet bénéfique sur les populations de toxostome, cyprinidé d'eaux vives, et sur les méfaits du rejet des eaux usées en ce qu'elles ne seront plus retenues dans le barrage.

M. LINDERME ajoute que les travaux d'effacement auront en sus la vertu de limiter le risque inondation sur le site de l'usine Faurecia.

▪ **PROGRAMME D' ACTIONS 2018-2020 POUR LE DOUBS MEDIAN**

Mme CARONE (EPTB) présente le travail qui a été réalisé en vue de la mise à jour du Contrat. En effet, engagé en début d'année, ce travail a déjà fait l'objet d'un partage et de réflexions entre les partenaires techniques et financiers du Contrat, et avec les maîtres d'ouvrages locaux, et notamment les intercommunalités, en lien avec la nouvelle compétence GEMAPI effective dès janvier 2018.

L'idée est d'aboutir à un programme d'actions réactualisé à la fois ambitieux et cohérent, en adéquation avec les capacités (en termes de moyens humains et financiers) et les priorités des maîtres d'ouvrages locaux.

Il faut cependant tenir compte des évolutions récentes de la situation réglementaire et institutionnelle (réorganisation territoriale des intercommunalités et création de la GEMAPI), et du fait que dans ce contexte tous les maîtres d'ouvrages ne puissent d'ores et déjà (ou d'ici juillet) s'engager de manière ferme et précise sur un programme d'actions. Pour autant, Il est nécessaire que soit validés ensemble le contour et les grandes lignes de ce programme, ainsi que la mise en œuvre de certaines actions bien engagées ou emblématiques.

Le diaporama utilisé pour la présentation est disponible sur le site Internet de l'EPTB, au lien suivant : http://www.eptb-saone-doubs.fr/IMG/pdf/170503_diapo_coter_dbme.pdf.

M. LINDERME fait remarquer qu'en ce qui concerne le projet de restauration de la connectivité du ruisseau de Liebvillers avec le Doubs, l'ouvrage (tuyau qui provoque une chute de plusieurs dizaines de centimètres), en plus de ne pas permettre la connexion de l'affluent au Doubs, est sous dimensionné et présente un risque pour la route qui le surplombe. En effet, le tuyau de taille insuffisante subit une pression très forte en période de crue. La route située au-dessus de l'ouvrage étant départementale, M. LINDERME suggère qu'une partie des travaux sur l'ouvrage pourraient être pris en charge par le Conseil Départemental du Doubs.

M. CAGNON précise que l'équipement a été construit par la SNCF il y a de nombreuses années. M. CAGNON va questionner les équipes du Département sur le risque avéré ou non de rupture de l'ouvrage en cas de pression trop forte des eaux. Si le risque est avéré, des travaux pourraient être envisagés par le Conseil Départemental.

M. MOUGIN indique que l'ouvrage empêche le passage au seul endroit où les truites pouvaient autrefois remonter dans l'affluent pour y frayer. Un aménagement simple pourrait d'ailleurs permettre sa reconnexion avec le Doubs. Il évoque également le problème concernant le projet d'arasement du seuil de Vermondans sur la Ranceuse, qui est bloqué en

raison de la présence d'écrevisses allochtones à l'aval de l'ouvrage et d'écrevisses à pattes blanches protégées à l'amont. Selon lui, si les espèces allochtones avaient souhaité franchir l'ouvrage et remonter à l'amont, elles auraient déjà pu le faire malgré la présence de ce seuil.

M. PARRA revient sur la nécessité pour les élus locaux de réagir avant fin mai à la stratégie du programme d'actions 2018-2020 qui a été proposée lors de ce Comité territorial. Il insiste sur le recueil des avis et propositions des participants, afin d'avancer dans la construction d'un programme d'actions concerté et validé localement.

M. VERNIER conclut la réunion en remerciant les intervenants pour la qualité de leurs présentations, et les participants à la séance. Le compte-rendu sera transmis par voie électronique.

Contrat de rivière Vallée du Doubs et territoires associés, secteur du Doubs médian : contacts locaux

Patrice VERNIER

Vice-président en charge du Doubs médian

Anthony GUINCHARD

Chargé de mission Doubs médian

Tel : 03.81.87.00.00

Mail : anthony.guinchard@eptb-saone-doubs.fr